

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 août 2024

L'an 2024 et le 22 août à 17h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 14 août 2024.

Date de la convocation : 14 août 2024

Date d'affichage : 14 août 2024

Délibération N° 22-08-2024 / N°132

Etaient présents les membres en exercice : 71

Messieurs Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Sébastien Henquenet, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Joël Toursel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Murielle Roussel, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 9

Membres votants : 87

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Florence Dambreville, Jacques Nick, Yves Petit, Harold Tetu, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Raymond Wacheux, Arnaud Ricq, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Sidonie Duriez, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier, Xavier Normand, Emmanuel Ioos.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Patrick Dekeyser suppléé par Matthieu Cardon, Guy Vasseur suppléé par Denis Béthencourt, Romuald Delattre suppléé par Jacqueline Lécossois, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, Anne-Sophie Larivière suppléée par Guillaume Colliez.

Absents excusés : Sylvie Gabez, Vincent Lacroix, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre.

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Christian Boucly ayant donné procuration à Damien Bricout, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Alexandre Decry ayant donné procuration à Sébastien Henquenet, Roland Descamps ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Toursel, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

Secrétaire de séance : Luc Delaporte

Titre de la délibération : Pacte territorial France Rénov'

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,

Vu l'article 4 dudit arrêté précisant les compétences de l'intercommunalité,

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes,

Vu la labellisation de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois à l'appel à projet « Mise en place de guichets uniques de l'habitat en région Hauts de France » lancé par la Région Hauts de France,

Madame la Vice-présidente rappelle aux délégués communautaires que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois porte le Guichet Unique de l'Habitat qui a été labellisé par la Région Hauts de France en 2021.

Madame la Vice-présidente rappelle que ce Guichet Unique de l'Habitat a pour objectif d'accompagner les ménages dans leur projet de rénovation portant sur :

- l'amélioration énergétique,
- l'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap de ses occupants,
- la sortie de la vacance,...

C'est dans ce cadre, qu'afin de faire vivre cet espace de conseil et d'accompagnement, le choix a été fait de se doter d'une ingénierie propre et de procéder à un recrutement. La Conseillère France Rénov' a donc pris ses fonctions au 1er octobre 2021. Depuis près de 1 500 ménages de l'intercommunalité ont été accompagnés dans leur projet de rénovation.

Madame la Vice-présidente précise que le recrutement de la Conseillère France Rénov' était financé dans le dispositif du programme *Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE)* mis en place entre l'État, l'Anah, l'ADEME et la Région Hauts-de-France.

Ce programme SARE se termine le 31 Décembre 2024, mettant ainsi fin au financement du Guichet Unique de l'Habitat et du poste de la Conseillère France Rénov'.

Madame la Vice-présidente, précise que pour palier la fin de ce programme, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) a mis en place une nouvelle contractualisation entre l'Etat et les collectivités

territoriales pour maintenir les missions du service public de rénovation de l'habitat (SPRH), sur l'ensemble du territoire et accessible à toute la population.

Ce nouveau pacte territorial entrera en vigueur au 1^{er} Janvier 2025 et prendra donc la suite du programme SARE. Il peut être d'une durée de 3 à 5 ans.

Ainsi, Madame la Vice-présidente propose, dès à présent, d'acter le positionnement de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois vis à vis de cette nouvelle contractualisation, permettant ainsi aux services communautaires d'échanger avec les services de l'ANAH et de débiter le travail de rédaction du projet de « *convention de Pacte territorial - France Rénov' (PIG)* ». Il est proposé de travailler sur une convention d'une durée de 5 ans, permettant ainsi de sanctuariser les financements du Guichet Unique de l'Habitat sur un temps long.

Madame la Vice-présidente précise que lorsque la convention sera finalisée, cette dernière sera présentée en assemblée communautaire pour la valider et autoriser le Président à la signer.

Suite à l'avis favorable en Bureau du 13 août 2024, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'acter le positionnement de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois vis à vis de la nouvelle contractualisation France Rénov' « *Pacte territorial - France Rénov' (PIG)* »,
- d'acter la durée de la convention opérationnelle à 5 ans,
- d'autoriser le Président à débiter le travail de rédaction de ladite convention avec les partenaires.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 30/08/2024 et publication ou notification du 30/08/2024



Envoyé en préfecture le 30/08/2024

Reçu en préfecture le 30/08/2024

Publié le



ID : 062-200069482-20240822-D132_2024-DE